

Retour sur l'Atelier du Changement du 19 mars 2026



58
professionnel·les
social/santé.



La réforme du chômage et ses impacts, l'accompagnement des personnes exclues dans le Bassin Sud-Est, les ressources disponibles pour soutenir les professionnel·les et les bénéficiaires



Voir support de
présentation [ici](#).

La réforme du chômage

La réforme limite désormais le droit aux allocations de chômage à un maximum de 24 mois. Didier de Laveleye (Actiris) a présenté le calendrier de mise en œuvre, les exceptions et prolongations possibles ainsi que le profil des personnes exclues.

L'aide des CPAS aux personnes exclues

Selon les données communiquées par les 4 CPAS du Bassin Sud-Est (mi-mars), entre 60 % et 70 % des personnes exclues lors des deux premières vagues ont déjà introduit une demande auprès du CPAS. Les CPAS soulignent le changement de paradigme entre l'allocation de chômage (sans examen de la situation financière) et le Revenu d'Insertion (enquête sociale sur les revenus du ménage) et, pour certaines personnes, la gêne de demander les revenus de leurs proches. Ils pointent aussi le défi lié à la gestion des nouvelles demandes, afin d'éviter un délai entre la fin des droits au chômage et la décision du CPAS.

Quelles pistes pour améliorer la réponse aux besoins ?

1. Mieux toucher les publics exclus

- en informant et en outillant des acteurs tels que les services sociaux hospitaliers, les intervenant·es à domicile, les EPN sur les aides du CPAS, pour encourager leurs bénéficiaires à entamer des démarches

2. Lever les freins à la prise de contact avec le CPAS

- en utilisant des dispositifs moins stigmatisants, comme le Guichet social de Woluwe-Saint-Lambert ;
- en renforçant les démarches d'« aller vers » (dans les maisons de jeunes, réunions de locataires, etc.) ;
- en soutenant les contacts personnels entre AS du CPAS et intervenant·es externes pour faciliter l'orientation et la transmission du lien de confiance.

3. Mieux accompagner les personnes exclues

Principales difficultés observées chez les personnes exclues :

- la gestion des démarches administratives,
- l'accès aux droits,
- l'isolement social,
- les difficultés de santé mentale.

Suggestions pour accompagner les personnes dans des démarches administratives nouvelles :

- simplifier l'information en s'inspirant du FALC ([FAcile à Lire et à Comprendre](#)) ;
- centraliser les documents afin d'éviter les demandes multiples ;
- poursuivre les efforts en matière d'inclusion numérique.

On retient de la matinée le besoin pour les acteurs – en particulier ceux intervenant à une échelle supra-communale (coordinations d'aide et de soins à domicile, hôpitaux, ergothérapeutes...) – de mieux comprendre la réforme et de façon générale le fonctionnement des CPAS. Des initiatives à l'échelle des Bassins, voire de la Région, peuvent faciliter leur implication en leur évitant de se démultiplier dans les espaces d'information des communes. Certains aspects demeurent toutefois propres à chaque CPAS. Ces derniers ont rappelé la possibilité de contacter la Coordination sociale pour toute question relative à l'accompagnement.

Ressources au service des professionnel·les ou des bénéficiaires

- [Posters](#) recensant les services présents dans le Bassin sur 8 thèmes : insertion socio-professionnelle, aide sociale, santé, santé mentale, logement, enfance et jeunesse, inclusion numérique et besoins de première nécessité.
- [Place à nos droits le 22 avril](#) à Woluwe-Saint-Lambert.
- [Helpdesk](#) du Bassin Sud-Est.
- [Le Grand Bain](#) pour se familiariser avec les services social-santé du territoire.

Save the date le 15/10/2026, 13h30-16h00

- **Lunch réseau : 13h**